



GIRO.COM

**OCTOBRE
2007**



**" animer
et
coordonner "**

**" mieux assumer
ses compétences "**



Rédaction
Christian CODDET
Direction de la publication
Gilles ROY
Imprimé en 1700 ex. par
Rahin Edition Communication
N° 74 - Dépôt légal 10/2007

EDITORIAL

L'évolution de la structure des organes de gestion de l'espace public, en particulier l'émergence des communautés de communes et des communautés d'agglomération, réduit de plus en plus le rôle des communes en matière d'aménagements importants et de gestion des services lourds comme la distribution de l'eau ou la collecte et le traitement des déchets. Cette évolution est principalement liée à l'importance des moyens mis en jeu qui sont de moins en moins accessibles à une commune isolée. En ce qui concerne directement notre commune par exemple, le réseau d'assainissement ou la construction du futur centre socio culturel sont à présent du ressort de la Communauté de Communes de la Haute Savoie et non plus de la commune de Giromagny.

En revanche, des orientations nouvelles émergent à l'échelle locale comme l'aide sociale et la prévention de la délinquance. Ainsi, la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance renforce considérablement le rôle du maire en matière de sécurité et de prévention. Cette notion qui, dans l'esprit du public, était jusqu'à ce jour largement du ressort de la "police nationale" et des tribunaux, bien souvent fort éloignés du domaine rural, mobilisera désormais des moyens et emportera des actions au niveau communal. Il faut cependant souligner que c'est essentiellement le volet de la prévention qui est concerné et que l'action répressive demeure du domaine des autorités publiques comme la gendarmerie ou le procureur de la République.

Le maire doit donc animer et coordonner la politique locale de prévention de

la délinquance. A ce titre il peut disposer d'informations en faisant appel à l'inspecteur d'académie et aux chefs d'établissements pour les questions d'ordre scolaire (absentéisme, exclusions, ...), aux responsables des services d'ordre et au procureur de la République pour les infractions causant un trouble à l'ordre public (tapages nocturnes, violences sur la voie publique, ...), aux travailleurs sociaux pour les difficultés sociales (violence intra familiale, alcoolisme, ...).

Le maire est ainsi en mesure de procéder en meilleure connaissance de cause à des rappels à l'ordre pour les incivilités et les faits mineurs susceptibles de porter atteinte au bon ordre, à la sécurité et à la salubrité publique. Il peut aussi de façon plus efficace saisir directement d'autres autorités comme le président du Conseil Général pour établir un constat de responsabilité parentale, le directeur de la caisse d'allocations familiales pour mettre en place des dispositifs d'accompagnement, le juge des enfants pour la mise sous tutelle des allocations familiales, ou encore le procureur de la République en cas de mise en danger de la sécurité, de la santé, de la moralité ou de l'éducation des enfants mineurs.

Il est cependant important de comprendre que ces nouvelles mesures ne conduisent pas le maire à exercer des responsabilités relevant d'autres autorités comme la gendarmerie ou la justice mais qu'elles sont destinées à améliorer l'information dont il peut disposer ainsi que sa capacité à alerter les autorités compétentes afin de lui permettre de mieux assumer ses compétences traditionnelles et de renforcer le poids de ses interventions auprès des familles.

LA VIE COMMUNALE

Journée du patrimoine: le dimanche 16 septembre, au chœur de l'église Saint Jean Baptiste, l'orgue et le chœur Grégorien de Giromagny ont battu à l'unisson du cœur de la pendule "Ungerer" maintenant exposée près de fonds baptismaux. Un moment émouvant pour la centaine d'auditeurs et de visiteurs qui, après avoir apprécié les chants, ont pu





" construite
en 1877 "

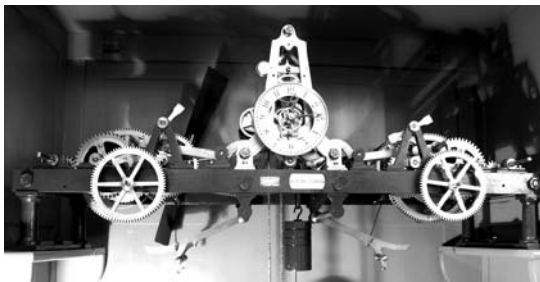


" trop ou ...
pas assez "



" un moment
d'émotion "

observer de près le mécanisme de l'horloge construite en 1877 par les frères Ungerer à Strasbourg. Cette pendule a été restaurée de main de maître par Gérard GUILBAUD qui nous propose également des éléments historiques sur le site <http://www.patrimoinehorloge.com>.



Gonflée ! : telle était la situation de la montgolfière "F-GTTU" lorsqu'elle a pris son envol depuis le stade Edouard Travers le samedi 1^{er} septembre à 7H30 précises ; tel était sans doute le qualificatif attribué par ses parents et amis à notre première aéronaute locale, Marie-Pierre HATTENBERGER, lorsqu'elle a pris place dans la frêle nacelle de l'imposant ballon. En effet, Marie-Pierre était la gagnante du tirage au sort de la commune dans le cadre de notre participation à l'opération « les 102 ballons du Territoire » organisée par le Conseil Général, la ville de Belfort et l'association des maires du Territoire. Un moment d'émotion certainement inoubliable qui la fit survoler notre commune à une centaine de mètres de hauteur avant d'aller se poser à Vauthieremont.



Travaux : trop chers, trop lents, trop longs, trop peu ... ou encore pas assez ambitieux, pas assez importants, pas assez rapides, pas assez visibles, ... une litanie avec laquelle on pourrait encore remplir quelques lignes mais qui peut, au niveau communal se résumer en un seul mot : travaux !

Ainsi, le programme de rénovation de nos trois écoles aura duré pratiquement 10 ans. L'opération s'est déroulée au rythme de la rénovation d'une salle complète, du sol au plafond, y compris portes et fenêtres, pour un montant moyen de 10 000 € par an et par école, sans compter les mesures d'accompagnement comme le renouvellement du mobilier, la jouvence des postes informatiques ou le remplacement des stores par exemple qui conduisent à doubler allègrement le chiffre précédent.

En cette année 2007, la bibliothèque de l'école Lhomme a été entièrement rénovée par les services techniques de la commune et le mobilier renouvelé pour 4 400 €. 4 postes informatiques ont été remplacés pour 3 700 € et les stores de 2 classes remplacés pour 1 300 €.

A l'école Chantoiseau, l'escalier de secours extérieur a été mis en conformité pour un montant de 3 500 € et le portail et le portillon situés sur la rue des écoles ont été remplacés pour un montant de 3 900 €.

A l'école Benoît la classe de CM1 a bénéficié d'une réfection complète par les services techniques. Le ponçage et la vitrification du parquet ont coûté 1 200 € et le remplacement de 5 fenêtres 6 200 € ; 4 postes informatiques ont également été remplacés pour un montant de 3 700 €.

Plusieurs autres bâtiments communaux ont aussi bénéficié d'opérations de rénovation, d'aménagement ou de mise en conformité avec les réglementations. La perception, bâtiment communal, a été dotée d'une rampe d'accès pour les personnes handicapées et des portes ont été changées pour un montant de 14 450 € ; le Centre Socio Culturel de la Haute Savoie, pour l'instant hébergé dans un bâtiment communal, a bénéficié de travaux destinés à améliorer les conditions de la restauration scolaire pour la petite enfance : meubles, évier et fontaine réfrigérée ont été installés pour un montant de 16 890 € ; la salle de musique située au premier étage de la mairie, dans l'aile droite, a été rénovée durant l'été : le plafond a été abaissé, les murs et sols refaits pour un montant de 21 300 €, (*tout en préservant la fresque géante peinte en 1961 par un musicien de l'harmonie municipale*) ; l'alarme incendie du théâtre des 2 sapins, autre important bâtiment municipal, a été remplacée pour un montant de

7500 € ; la bibliothèque municipale en cours d'informatisation a été dotée de 2 postes informatiques et de meubles pour un montant de 3000 € : prochainement, l'enregistrement du prêt des livres se fera sur ordinateur et non plus par fiche manuelle ; la salle des fêtes de la mairie subit en ce moment une cure de jouvence ce qui la rendra indisponible jusqu'à fin novembre (*les manifestations prévues de longues date pourront se dérouler dans la salle du Foyer paroissial, rue Saint Pierre, dans le cadre d'un accord passé avec la paroisse*). Le montant prévisionnel des travaux est de l'ordre de 60 000 €.

Du côté de la voirie, la réalisation d'un réseau d'eau pluviale rue de la Noye a coûté 19 100 € et le drainage du stade de football 9500 €.

Comme on peut donc le voir en examinant la réalité des opérations, la municipalité ne s'est certainement pas focalisée sur les effets d'annonce, souvent propres aux projets sans lendemain, mais sur une programmation de travaux fondée sur une continuité d'actions soigneusement étudiées et programmées en fonction des besoins majeurs et bien entendu des moyens de la commune.



" **une continuité d'actions** "

GIROMALIN

La Vôge a 20 ans : à l'occasion de son vingtième anniversaire, l'AHPVS (Association pour l'Histoire et le Patrimoine Sous Vosgien) organise une exposition ayant pour thème une rétrospective de sujets traités durant les 20 années d'existence de la revue : les mines, le passé industriel du pays sous vosgien, les anciennes tombes, la fête de la Ste Barbe.... et ce du samedi 27 octobre au jeudi 1^{er} novembre de 14H00 à 17H00 en salle du Foyer, rue Saint Pierre à Giromagny (*entrée gratuite*). Cette opération sera clôturée par un concert d'harmonies donné au T2S le 3 novembre à 20H30 (*entrée gratuite*).

Transhumance : la fête de la descente du troupeau organisée par l'association "Transhumance et Traditions" aura lieu le dimanche 14 octobre. Au programme : un départ du Ballon à 9H30, la descente par le chemin du Tassion, une pause à Malvaux de 10H00 à 10H30 avec café, vin chaud et musiques et une arrivée à Giromagny vers 11H00 pour une grande pause musicale avec les Cors des Alpes, les trompes des "Echos du Rosemont", la clique "La Jeanne d'Arc" de Lepuix et la "Fanfare des Mineurs". A 11H45 le troupeau reprendra sa route vers Auxelles-Bas.



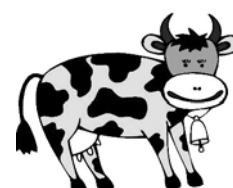
Horaires et procédures : à la demande de plusieurs citoyens, voici un petit rappel des règles en matière de bruit et d'élimination des déchets autres que ménagers.

La décharge municipale est ouverte le samedi de 9H00 à 12H30 et de 14H00 à 17H00 ; elle accueille les matériaux terreux, les déblais, les gravats ainsi que les déchets verts. Tous les autres déchets doivent obligatoirement être remis à la collecte (*un jour par mois place des Commandos d'Afrique, de 12H00 à 19H00*) ou déposés à la déchetterie d'Etueffont qui est ouverte du lundi au vendredi de 10H00 à 12H00 et de 13H30 à 17H00 et le samedi de 9H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H30.

L'incinération des végétaux, notamment celle pratiquée dans les dépendances des habitations, ne peut s'effectuer que par temps calme, entre 8H00 et 16H00, avec une surveillance constante et directe pendant le brûlage ; l'emplacement du feu doit être situé à au moins 5 mètres à l'intérieur de la limite de propriété.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, débroussailluses, perceuses, tronçonneuses, etc., ils ne peuvent être effectués que de 8H30 à 12H00 et de 14H00 à 19H30 les jours ouvrables, de 9H00 à 12H00 et de 15H00 à 19H00 les samedis et de 10H00 à 12H00 les dimanches et jours fériés.

Familles de France : cette association est implantée sur l'ensemble du Territoire de Belfort depuis 2000. Des membres bénévoles sont à votre disposition pour garder occasionnellement vos enfants (service "baby-sitting"), pour rattraper un retard dans votre ménage (service "dépan'maman"), pour garder occasionnellement vos aînés (service "papy-mamy/présence"), pour aider votre enfant qui a des difficultés scolaires (service "accompagnement scolaire"). Ces services sont apportés pour un coût modeste à partir de 4 € de l'heure et peuvent être réglés par les chèques "emploi service". L'association est également à votre disposition pour tout renseignement en ce qui concerne la tournure d'une lettre, d'un CV, l'établissement d'un budget ou encore une réclamation à formuler à cause d'un article de consommation défectueux. Renseignements au 03.84.27.15.07.



" **descente du troupeau** "



" **à votre disposition** "

Optymo : d'une façon générale, tout changement dans les habitudes est porteur de désagréments et ce d'autant plus que l'on n'y est pas préparé.

Rappelons alors, à toutes fins utiles, que l'arrêt de l'aérodrome marque une correspondance entre les bus urbains qui arrivent jusque là au rythme de un toutes les 20 minutes et les autobus suburbains de la ligne de Giromagny qui ne circulent (pour l'instant) qu'au rythme de un par heure. De même, lorsque l'on utilise la ligne urbaine numéro 3, on dispose d'une cadence d'un bus toutes les dix minutes jusqu'à Valdoie, mais seulement un sur deux vous



" **correspondance** "



" une grande variété de métiers "

" une formidable opportunité "



" un cahier de doléances "



" loto, loto ... ou loto "

emmènera à l'aérodrome de Chaux, l'autre se dirigeant sur Eloie. Afin d'éviter des attentes inutiles à ces 2 points d'arrêt, il convient donc que les usagers des portions de lignes extra urbaines notent les horaires des bus assurant la correspondance. Lorsque cette correspondance est assurée à l'aérodrome, le bus urbain et le bus suburbain sont présents simultanément au point d'arrêt et par conséquent personne ne devrait avoir à subir les désagréments d'un séjour à l'extérieur, surtout en cette période de frimas qui s'annonce.

Peut-être est-il bon aussi de faire remarquer que cette ligne 37 qui nous concerne plus particulièrement n'est pas uniquement destinée à emmener et ramener des voyageurs à Belfort; elle constitue aussi, avec sa cadence horaire, une formidable opportunité de communication au sein même de notre communauté de communes, renforçant par là même le rôle de bourg centre de notre ville.

Signalons par ailleurs que jusqu'à la mise en place des nouveaux moyens de paiement, qui interviendra vers la mi décembre, il reste possible de se procurer un titre de transport dans les bus suburbains mais à l'ancien tarif, beaucoup moins avantageux; on se reportera donc avantagement au point de vente situé au "tabac shop", avenue de Belfort, ou à ceux plus nombreux de Belfort.

Ceci étant, il est bien certain que des aménagements devront être apportés pour mieux satisfaire ceux qui aujourd'hui encore rencontrent des problèmes avec cette nouvelle organisation. C'est pourquoi un cahier de doléances sera ouvert à l'accueil de la mairie, et ce jusqu'au 12 octobre, afin que chacun puisse y porter ses observations et suggestions et qu'ainsi des propositions concrètes d'évolution propres à satisfaire le plus grand nombre d'usagers puissent être faites au SMTC après analyse.

Recrutements : La gendarmerie nationale lance une importante campagne de recrutement avec 13 000 emplois à la clef dont 40 d'officier, 8 600 de gendarme et gendarme adjoint, 1400 de militaire du corps de soutien technique et administratif et 3000 de réserviste. Le concours est ouvert aux hommes et femmes de 18 à 36 ans avec une majorité de postes sans condition de diplôme. Motocycliste, enquêteur judiciaire, maître de chien, ..., une grande variété de métiers sont exercés au sein des brigades territoriales. Chacun peut, selon son niveau, prendre des responsabilités sur le terrain ou au poste de commandement du groupement et avoir la possibilité d'une évolution de carrière intéressante fondée sur le mérite et les compétences acquises. Des informations complémentaires peuvent être obtenues en consultant le site <http://www.lagendarmerierecrite.fr>, en appelant le numéro indigo 0 820 220 221 (0,09 €/min) , par SMS en envoyant "GENDARME" au 53 321 ou encore en s'adressant au correspondant de la brigade locale, le gendarme Poitevin (03 84 29 30 17).

Concert : les Amis de l'Orgue de Giromagny proposent un concert, le dimanche 28 octobre à 16H00 en l'église Saint Jean Baptiste, en partenariat avec Orgalie : chœur féminin de la Scola Metensis. Cet ensemble vocal de Metz dispose d'une renommée nationale et internationale. Le florilège proposé va de la monodie franque du VI^{ème} siècle à la virtuose architecture polyphonique de l'Ecole Notre-Dame de Paris au XIII^{ème} siècle, en passant par quelques raretés du grégorien "classique" né à Metz et les étonnantes compositions de Hildegard von Bingen (entrée : 8 €, gratuite en dessous de 12 ans).

AGENDA D'OCTOBRE

Jeudi 4 : # Don du sang en salle du Foyer, rue St Pierre, de 16H00 à 19H00.

Samedi 6 : # Portes ouvertes à la maison de retraite St Joseph de 14H00 à 17H00;

Loto des sapeurs pompiers à 20H30 au centre de secours;

Loto du FC Giro Lepuix à 20H00 à la salle communale de Lepuix Gy.

Dimanche 7 : # Portes ouvertes à la maison de retraite St Joseph de 10H30 à 12H00 et de 14H00 à 17H00;

Marché aux puces place de Gaulle organisé par l'harmonie municipale avec un apéritif concert en fin de matinée (*renseignements auprès de nagellen@free.fr*).

Mardi 9 : # Passage de la déchetterie mobile

sur la place des Commandos d'Afrique de 12H00 à 19H00.

Samedi 13 : # Loto de l'USG VTT en salle communale de Lepuix Gy.

Dimanche 14 : # Transhumance à partir de 9H30 (*détails en rubrique "Giromalin"*).

Mardi 23 : # Théâtre au T2S à 20H30 avec "Hansel et Gretel", une pièce de Marcello Chiarenza d'après un conte des frères Grimm.

Samedi 27 : # Exposition "la Vôge 20 ans" à partir de 14H00 en salle du Foyer (*détails en rubrique "Giromalin"*).

Dimanche 28 : # Concert à l'église saint Jean Baptiste à 16H00 (*détails en rubrique "Giromalin"*).

GIROPRACTIQUE

Gendarmerie: 03 84 29 30 17

Mairie: 03 84 27 14 18

Services d'urgence: Pompiers 18 ; SAMU 15.

Contacts internet : mairie@giromagny.fr

EDF: 08 10 33 32 25 **GDF**: 08 10 43 30 25

Syndicat des eaux: 03 84 29 50 19

Pharmacie: 03 84 27 72 16.

giro.com@giromagny.fr